

L'aide alimentaire à l'épreuve du partenariat

Les CCAS appréhendent la question du partenariat de différentes manières ; il peut prendre différentes formes : **mutualisations des moyens humains et logistiques, création de fiches outils partagées, rencontres trimestrielles, guides de l'aide alimentaire, alimentation du Soliguide etc.**

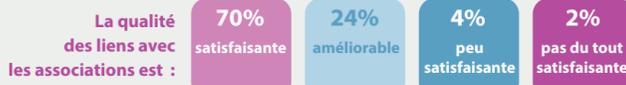
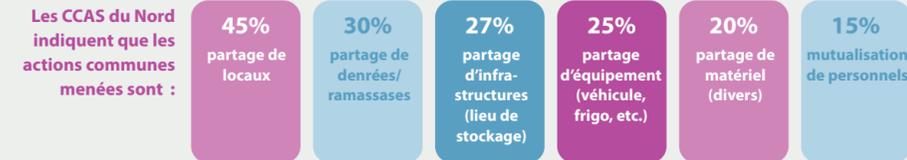
3 types de relations se dessinent :

- Les relations de coopération et d'échanges
- Les relations existantes mais peu formalisées
- Les relations conflictuelles ou inexistantes

Un regard quantitatif sur les partenariats



Ce partenariat est formalisé par une convention pour 32% d'entre eux.



* hors banque alimentaire

« Bien manger » un enjeu de l'aide alimentaire :

Les discours institutionnels et professionnels portent l'idée d'une **norme alimentaire** à suivre pour les ménages en situation de précarité. Cependant, nombre d'acteurs de l'aide alimentaire soulignent des **pratiques alimentaires hétérogènes** chez les recourant.es, parfois **éloignées des normes véhiculées par certains dispositifs ou certaines prérogatives nutritionnelles**.

Or, la **nourriture n'est cependant pas que fonctionnelle**, elle inclut des **rites culturels, gourmands et traditionnels**. (Bouazzouni, 2023). La notion de plaisir permet notamment d'**atténuer les difficultés quotidiennes** et les produits industriels sont la preuve d'une **participation à la société de**

consommation, dont les **membres des catégories modestes** sont exclus par bien d'autres aspects. » (Régnier et Masullo, 2009).

Cet éclairage permet d'interroger les notions « **d'éducation à l'alimentation** » et du « **bien manger** » qui véhiculent des normes et des valeurs **éloignées du quotidien** des personnes en situation de précarité alimentaire. Les **encourager à consommer différemment** et à « **bien manger** » est **incompatible avec leurs valeurs et les normes spécifiques auxquelles ils adhèrent**.

« Bien compter » : un critère d'éligibilité ?

La question de la **gestion du budget des ménages précaires** apparaît prégnante dans les discours des agents rencontrés. Avant de « **bien manger** », il s'agit d'**apprendre à « bien compter** », c'est-à-dire tenir les lignes d'un budget serré, selon des normes et des valeurs véhiculées par les outils institutionnels. Pour avoir accès à l'aide alimentaire, un.e agent.e social.e « **étudie leur budget, et calcule un « reste à vivre** ». Certains CCAS peuvent aussi **conditionner l'accès à l'aide alimentaire à un engagement de la part du « bénéficiaire** » à suivre un accompagnement à la gestion budgétaire, ou à d'autres formes d'accompagnement, comme la **participation à différents ateliers** (UNCCAS, 2011), voire à s'impliquer

de manière bénévole dans l'épicerie sociale ou solidaire. Ces **pratiques « d'étude du budget » norment l'accès à l'aide** par une **définition administrative qui exclut** certains précaires. (Cayol, 2022) Les recourant.es se voient donc impliqués dans la réalisation d'un **travail administratif**, avant de pouvoir accéder à l'aide alimentaire, comme pour d'autres demandes d'aides ou d'accès à certains droits. Or, la **lourdeur administrative est une des causes principales du non-recours** soulevant alors la question de l'**équilibre entre logique de contrôle et facilitation de l'accès aux droits et aux services**. (DREES, 2023)

Préconisations et enjeux :

Les constats mis en avant par cette étude soulève différents enjeux :

ENJEUX DU TERRITOIRE

- Enjeu d'une aide alimentaire adaptée aux populations vieillissantes, nécessitant une réponse mobile et flexible.
- Enjeu d'une aide alimentaire couvrant tous les territoires
- Enjeu d'une aide alimentaire multiple et adaptable dans les territoires où les populations à risque se cumulent.

ENJEUX DE LA COORDINATION DE L'AIDE

- Enjeu du développement et coordination du réseau
- Enjeu de la mutualisation et optimisation des ressources
- Enjeu de la formation et coordination des acteurs
- Enjeu de l'accompagnement et de l'équipement des ménages

ENJEUX LIÉS À L'ACCÈS À LAIDE

- Enjeu de la simplification administrative et accès à l'aide
- Enjeu des formes d'aides
- Enjeu du lien entre aide alimentaire et premier accueil social

L'AIDE ALIMENTAIRE PAR LES CCAS DU NORD

REGARDS PARTAGÉS SUR LE TERRITOIRE ET LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Cette étude menée par l'UDCCAS, réalisée dans le cadre du Pacte des Solidarités vise à améliorer la connaissance des différentes formes d'aides alimentaires portées par les CCAS (CAP, épiceries, dons de denrées etc.) ainsi que leurs actions en termes de coordination partenariale et leurs pratiques envers les recourant.es.

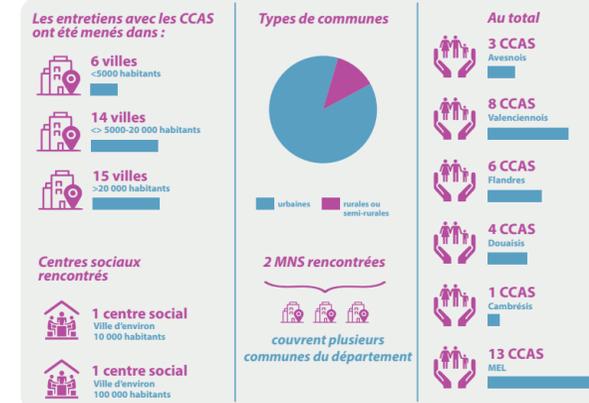
Méthodologie de l'étude

Etat de l'art bibliographique

Mobilisation de données INSEE pour la constitution d'un indice de risque de précarité alimentaire à l'échelle communale (cf annexe méthodologique sur le site internet de l'UDCCAS du Nord)

Questionnaire adressé à l'ensemble des CCAS du Nord, 104 répondants

Principe d'anonymisation du traitement de la donnée



Chers lecteurs, chères lectrices,

L'inflation, la hausse du prix des énergies et des coûts liés au logement rendent l'aide alimentaire, notamment celle portée de manière volontariste par les CCAS, indispensable pour certains de nos concitoyens. Cette étude, réalisée dans le cadre du Pacte des Solidarités, vient souligner l'engagement de l'UDCCAS et de ses adhérents dans la lutte contre la précarité alimentaire. Nos collectivités et les CCAS qu'elles portent ont été en première ligne pour apporter une réponse d'urgence lors de la crise sanitaire. L'action sociale, notamment dans son aspect alimentaire, nécessite une approche collective, partenariale et coordonnée particulièrement dans un contexte budgétaire tendu pour l'ensemble des forces en présence. Par cette étude, l'UDCCAS du Nord souhaite partager avec ses partenaires la réalité sociale, pratique et budgétaire de l'aide alimentaire portée par ses adhérents dans l'optique de favoriser une réponse collective aux besoins sociaux, notamment alimentaires, dans les différentes communes du Département du Nord.

Vous souhaitant bonne lecture, Solidairement,



Martial BEYAERT, Président de l'UDCCAS du Nord

Chiffres clés

Aujourd'hui, pour le panel de 104 CCAS ayant répondu l'étude, cela représente un engagement de **8 015 062 euros de budget d'aide facultative en cumulé dont 49% de fléché strictement sur l'aide alimentaire directe**.

L'engagement financier global est plus élevé dans la réalité, le chiffre de 8 015 062 euros ne prenant pas en compte :

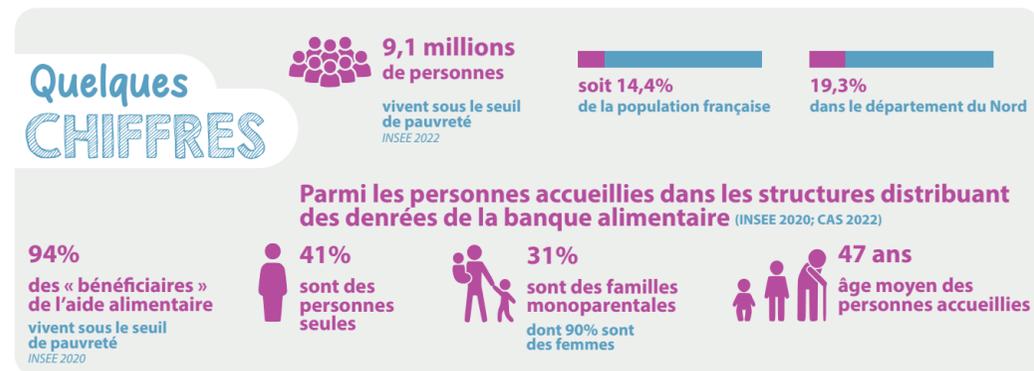
- Les moyens humains pour dispenser l'aide alimentaire
- Les coûts logistiques ainsi que ceux de gestion et d'entretien des locaux
- Les subventions versées aux associations
- Le coût des services de portage de repas, du buffet des aînés, des colis de Noël, etc.

Ces dimensions n'ont pas pu être mesurées de manière fiable car tous les CCAS ne disposent pas des moyens pour les mesurer finement. Ce chiffre renvoie uniquement au **coût de l'aide directe, « quotidienne », apportée par les CCAS aux citoyens dans le besoin**.

Éléments de définition

- **L'aide alimentaire** « en nature » a été définie légalement en 2010 : « l'aide alimentaire a pour objet la fourniture de denrées alimentaires aux personnes les plus démunies. Cette aide est apportée tant par l'Union européenne que par l'État ou toute autre personne morale » (L230-6 du code rural et de la pêche).
- La précarité alimentaire se définit comme : « la **conjonction d'une pauvreté économique et d'une série d'empêchements socio-culturels et politiques** dans l'accès à une alimentation durable ».

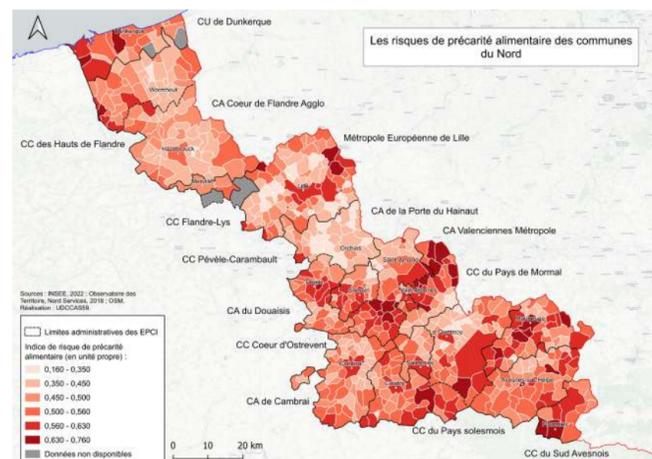
- **La notion d'insécurité alimentaire** vient compléter la précédente : "L'insécurité alimentaire est la situation dans laquelle se trouve une personne qui n'aurait pas cet accès à l'alimentation de manière suffisante et qualitative". (Paturel, 2018).
- Dans le rapport, ces 3 termes sont utilisés comme synonymes
- Quel terme pour parler des « publics » de l'aide alimentaire ? > Dans le rapport, le terme de recourant sera privilégié au terme de bénéficiaire, ce dernier ne permettant pas de mettre en lumière la démarche proactive dans laquelle se trouvent les « publics ».



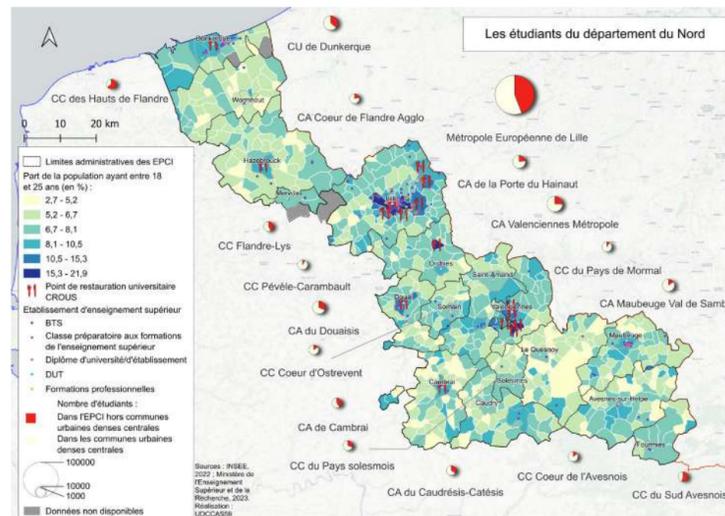
Un indice pour appréhender le risque de précarité alimentaire à l'échelle du Département

Cet indice, inspiré des travaux de l'observatoire des solidarités alimentaires de l'Hérault (Obsolim34), vise à rendre compte des communes présentant un risque de précarité alimentaire en se basant sur des données INSEE disponibles systématiquement à l'échelle communale. Il est structuré autour de 3 volets :

- **Le volet économique** (50% de la pondération), représenté par la médiane de revenu disponible par Unité de consommation
- **Le volet social** (40% de la pondération), représenté par :
 - Le taux de familles monoparentales
 - Le taux de retraités
 - Le taux d'étudiant
- **Le volet cadre de vie**, représenté par la distance moyenne entre chaque commune et la commune centre de sa zone économique



L'indice a du faire l'impasse sur certaines données (données de santé, couverture territoriale des surfaces commerciales, revenus du 1er quartile) de par leur non-harmonisation ou leur indisponibilité à l'échelle communale. Il vise particulièrement à donner à voir de la concentration des potentiels recourants à l'aide alimentaire sur les territoires.



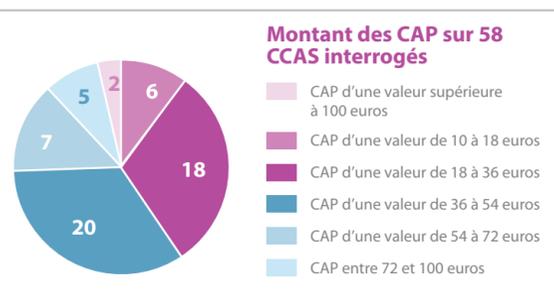
Chacune des variables retenues pour composer l'indice a été étayée et cartographiée individuellement afin de mieux identifier quelles sont les dimensions qui pèsent dans l'indice pour chacun des territoires. Elles sont à retrouver dans le rapport entier ou sur le site de l'UDCCAS.

A titre d'illustration, retrouvez celle sur les étudiants (ci-contre).

Les différentes formes d'aide alimentaire dispensées par les CCAS

L'aide alimentaire n'est pas une obligation légale pour les CCAS ; néanmoins, 96% d'entre eux en dispensent (UNCCAS 2011). Cette aide prend généralement 3 formes, hors initiatives spécifiques et financement du secteur associatif :

- Don pécuniaire (majoritairement sous la forme de CAP (94% des répondants au questionnaire), parfois de bons alimentaires ou de don d'espèce en direct)
- Portage d'une épicerie solidaire
- Distribution de colis alimentaires



Concernant les charges et ressources prise en compte dans le calcul du RAV :

- 79% prennent en compte les salaires et les retraites,
- 70% les allocations résidentielles,
- 79% les allocations familiales,
- 74% les indemnités journalières,

- 12% l'épargne,
- 70% les allocations retraites (minimum vieillesse/APA/ASPA),
- et 78% les allocations d'inactivité (RSA/allocation chômage/ASS).



Les chèques d'accompagnement personnalisés

Alternative aux bons alimentaires, les CAP permettent « d'acquiescer, à hauteur du montant figurant sur sa valeur faciale, auprès d'un réseau de prestataires (petits commerçants, grandes surfaces, CCAS...), les biens, produits ou services prévus sur le chèque, à l'exclusion de tout remboursement en numéraire, total ou partiel » (UNCCAS, 2011).

Les CAP permettent un **libre choix des denrées**, dans la limite des magasins qui les acceptent. Ils offrent une **facilité de suivi et de gestion** comparativement aux autres types d'aide et ne nécessitent **pas de portage logistique**. Néanmoins, il convient de rappeler qu'ils ne permettent pas aux recourants de sortir de manière pérenne de leur situation de précarité et qu'ils peuvent engendrer un **sentiment de discrimination** chez certains bénéficiaires.

Tous les CCAS ne prennent pas en compte les mêmes charges et ressources pour l'éligibilité à ce dispositif et la durée de l'aide varie également.

- Des tendances se dégagent :**
- 37% utilisent un Reste à vivre (RAV) entre 6 et 7 euros,
 - 17% entre 7 et 8 euros, 21% entre 8 et 9 euros,
 - 23% au-dessus de 9 euros.



Les épiceries sociales et solidaires

Les épiceries sociales, notamment celles portées par les CCAS (13 dans le Nord), apportent une aide pour un **public** qui peut se trouver **au-dessus des barèmes/critères** d'attribution qui donnent accès à d'autres aides (CAP, colis). Elles permettent de proposer un **choix d'aliments** avec des **prix attractifs** qui facilitent des **achats en plus grande quantité** que dans des commerces classiques. Elles peuvent être un **lieu d'accueil et d'écoute** favorisant l'accompagnement voire le **développement d'ateliers**. Néanmoins, pour les recourants, les choix sont **restreints et les produits sont souvent issus de ramasses** ou de dons. De plus, ce lieu porte une connotation « **sociale** », il peut donc s'avérer difficile pour les personnes en situation de précarité de **"pousser la porte" de l'épicerie** (le développement progressif des épiceries mixtes vise à réduire ce sentiment de stigmatisation). Par ailleurs, le portage d'une épicerie représente un coût non-négligeable pour les collectivités en termes d'investissement, de fonctionnement et de logistique.



Les colis alimentaires

Cette forme d'aide tend à se réduire chez les CCAS, pour plusieurs raisons :

- Elle est **souvent portée par le secteur associatif**, un partenariat se met dès lors à l'œuvre
- Elle nécessite une **vigilance et des moyens logistiques** dont ne disposent pas tous les CCAS
- **L'acquisition des denrées peut être complexe et concurrentielle**
- Le don de denrées est optimisé lorsqu'il est accompagné (atelier cuisine par exemple, que tous les CCAS ne peuvent mettre en œuvre).

Avantages et inconvénients de chaque type d'aide

	+	-
ÉPICERIES	<ul style="list-style-type: none"> • Libre choix pour le recourant • Prix attractifs pour le recourant • Lieu ressource pour le développement d'actions (ateliers) 	<ul style="list-style-type: none"> • Peu de diversité de produits • Coûts conséquents dans l'achat et la gestion quotidienne des produits • Lieu estampillé « social » (sauf format mixte)
CAP ET BONS ALIMENTAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • Permet une libre consommation du recourant • Peu de contraintes logistiques • Permet d'assurer un suivi des postes de dépenses 	<ul style="list-style-type: none"> • Produits achetés à prix coutant dans les commerces + Tous les commerces n'acceptent pas les CAP • Financement d'un opérateur tiers pour les CAP
COLIS ALIMENTAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • Don direct de denrées au recourant • Coûts d'acquisition de certains produits relativement faible (dispositifs spécifiques, opportunités de partenariats) • Regard exhaustif sur les denrées distribuées 	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition des produits complexe dans un esprit de qualité et de proximité • Gestion logistique lourde • Toutes les denrées ne seront pas consommées par le recourant au regard de son équipement